

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1409

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Parc public de stationnement Perrache-Archives - Attribution d'une subvention d'équipement à OMNIPARC - Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public en date du 30 janvier 2004 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes**

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1409**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Parc public de stationnement Perrache-Archives - Attribution d'une subvention d'équipement à OMNIPARC - Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public en date du 30 janvier 2004 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte

La Communauté urbaine de Lyon a délégué à la société Omniparc, par une convention du 30 janvier 2004, la construction et la gestion du parc de stationnement Perrache Archives pour une durée de 35 ans à compter de la date de mise en service de l'ouvrage.

Ce parc public de stationnement, d'une capacité de 632 places sur 8 niveaux enterrés, est situé sous la place des Archives à Lyon 2°, au sud de la gare ferroviaire de Perrache.

Le délégataire retenu estimait le coût de construction de l'ouvrage à 16 027 758 € HT.

La Communauté urbaine de Lyon contribue au financement de l'opération pour un montant de 2 528 000 € net de taxes.

Le permis de construire a été déposé le 16 mars 2004 et délivré le 6 juillet 2004,

Compte tenu des retards intervenus sur l'opération, liés au mauvais état d'un immeuble jouxtant la zone de chantier, les travaux de construction sont intervenus de mars 2007 à janvier 2010.

Le parc de stationnement a été mis en service le 29 janvier 2010.

Le délégataire fait état de surcoûts de construction pour un montant global de 3 694 000 € HT.

Après la production de justificatifs techniques par le délégataire, l'examen et la vérification de ces éléments par les services de la Communauté urbaine de Lyon, il apparaît qu'une part de ces surcoûts est directement liée à des demandes spécifiques émanant de la Communauté urbaine de Lyon.

Au terme des discussions engagées avec le délégataire, la Communauté urbaine de Lyon est prête à assumer les surcoûts dont les causes lui sont imputables.

Description et montant des surcoûts imputables à la Communauté urbaine de Lyon

L'aménagement du pavillon sud de la gare de Perrache :

- le projet d'extension sud de la gare ferroviaire de Perrache était simplement évoqué dans la convention de délégation de service public signée en janvier 2004.

Ce projet de pavillon gare, intégré dans le cadre de l'opération Lyon-Confluence (1ère phase), a nécessité l'adaptation du projet technique du parc de stationnement notamment par :

- le redimensionnement de la structure de l'ouvrage de façon à supporter les descentes de charges du pavillon gare sur la paroi moulée du parc de stationnement,

- la modification de la sortie piétonne du parc de stationnement afin d'assurer l'interface entre les deux ouvrages,
- la réservation d'espaces pour des escaliers mécaniques et ascenseurs supplémentaires.

Le surcoût total induit par cet aménagement est de 579 168€ HT.

La réalisation de puits d'infiltration pluviale, rendus nécessaires par l'application du nouveau règlement du service public d'assainissement approuvé postérieurement au 30 janvier 2004, date de signature de la convention.

Le surcoût lié à la réalisation des puits d'infiltration pluviale est de 33 756 € HT.

Synthèse

En conséquence, la Communauté urbaine de Lyon envisage de verser une subvention d'équipement complémentaire au délégataire d'un montant de 612 924 € nets de taxe pour couvrir lesdits surcoûts.

Cette subvention d'équipement sera versée sur l'exercice 2010 après l'adoption d'un avenant à la convention de délégation de service public, portant ainsi le montant total de la subvention d'équipement versée par la Communauté urbaine à 3 140 924 €.

La part du surcoût de construction demeurant à la charge de délégataire se chiffre à 3 081 076 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement complémentaire d'un montant de 612 924 € au profit de la société Omniparc, pour compenser les surcoûts de construction du parc de stationnement Perrache Archives directement liés à des demandes spécifiques de la Communauté urbaine de Lyon,

b) - l'avenant n°4 modifiant l'article 8 de la convention du 30 janvier 2004, relatif au financement du parc public de stationnement Perrache Archives.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer l'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public du 30 janvier 2004 et à prendre toute mesure utile en vue de sa mise en œuvre.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 1357 individualisée le 13 novembre 2006.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 612 924 € en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant : 612 924 € en 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 140 924 € en dépenses.

4° - **La dépense** d'investissement d'un montant de 612 924 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2010 - compte n° 204 200 - fonction 824 - opération 1 357.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.